



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 19/09/2016

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

A

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissements

**DIVISION
DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2016-2017/FT/MP N°1

Affaire suivie par :
Monique PICHARD LE GALLOU
Mail : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN	A	Gds. Etab. Sup.
I	Inspections	I	ESPE
	CTCM		CROUS
	CD-CS	I	CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges	A	CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG	I	CNED
A	LPO		Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		
	DRGIS		
I	Universités		
I	IUT	I	Représentants des Personnels
Autres :			

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié
 Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire : 1 02 p.
Annexe 3 10 p.
Total 12 p.

Echéance : 17 octobre 2016

Objet : Classement des professeurs stagiaires lauréats des concours et examens professionnels

Je vous prie de trouver ci-joint les demandes de classement au 1er septembre 2016, que doivent renseigner les professeurs stagiaires lauréats concours et examens professionnels ayant accompli antérieurement à leur stagiarisation des services susceptibles d'être pris en compte (annexes 1 et 2).

Les professeurs stagiaires qui n'ont pas accompli de services susceptibles d'être pris en compte doivent remplir l'imprimé en annexe 3.

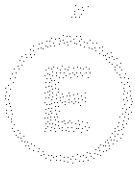
J'attire votre attention sur la nécessité d'informer l'ensemble des personnels stagiaires nommés dans votre établissement et de procéder à un affichage de cette circulaire.

Je vous demande de me retourner les dossiers complets de l'ensemble de vos stagiaires (y compris les agrégés) sous les timbres suivants:

DPE 4 : PEGC et professeurs d'EPS, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, directeurs des centres d'information et d'orientation

DPE 5 : professeurs de lycée professionnel

DPE 6 : Professeurs certifiés et agrégés de lettres modernes et classiques, d'histoire géographique



2/2

DPE 7 : professeurs certifiés et agrégés de mathématiques, sciences physiques, SVT, biochimie

DPE 8 : professeurs certifiés et agrégés de langues vivantes

DPE 9 : professeurs certifiés et agrégés de SES, philosophie, éducation musicale, arts plastiques, documentation, économie gestion, sciences et techniques industrielles, technologie, STMS

Pour le 17 octobre 2016

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET